

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 7 FÉVRIER 2022

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022;
- 3.1 1^{re} période réservée à l'assistance;
4. Administration générale :
 - 4.1 Nomination de deux nouveaux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme et renouvellement d'un mandat;
 - 4.2 Dérogation mineure de M. Alexandre Roy concernant l'immeuble situé au 692, 4^e Avenue Ouest afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteau (Pharmacie Jean-Coutu);
 - 4.3 Adjudication du contrat pour des services professionnels reliés à la réalisation des suivis environnementaux du lieu d'enfouissement technique et de la plateforme de compostage pour les années 2022 à 2024;
 - 4.4 Nomination de membres au sein du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique;
 - 4.5 Adjudication du contrat pour l'acquisition d'équipements audiovisuels pour le projet de parc thématique Anisipi;
 - 4.6 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale sous-volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (dossier n° 00028886-1-88055(08) – 2019-10-28-36);
 - 4.7 Autorisation d'utilisation d'un feu vert clignotant par un pompier lors d'un appel d'urgence ;
 - 4.8 Demande au gouvernement du Québec d'appliquer le décret d'exclusion 1003-2018 et d'autoriser la Ville d'Amos à signer une entente avec le gouvernement du Canada (Patrimoine Canadien) visant à l'obtention d'une subvention dans le cadre du « Fond du Canada pour la présentation des arts»;
 - 4.9 Engagement d'un chef de plateau sportif;
 - 4.10 Approbation des prévisions budgétaires 2022 de Transport adapté Amos Inc.;
 - 4.11 Adoption de la Planification stratégique 2021-2026 de Transport adapté Amos Inc.;
 - 4.12 Adjudication du contrat à l'entreprise Les Frangines Inc. concernant le parc hydrique Anisipi;
 - 4.13 Dérogation mineure de l'entreprise 9289089 Canada Ltée concernant l'immeuble situé aux 162 à 166, 4^e Avenue Ouest
5. Procédures :
 - 5.1 Adoption du règlement n° VA-1187 instaurant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Amos;
 - 5.2 Adoption du règlement n° VA-1188 instaurant un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville d'Amos;

- 5.3 Adoption du règlement n° VA-1189 fixant le montant maximal de dépenses relatives à la Loi sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2022;
 - 5.4 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1190 relatif à la prévention des incendies;
 - 5.5 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1191 concernant l'acquisition des appareils de protection respiratoire individuels autonomes et ses équipements pour la sécurité incendie et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés
 - 5.6 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1192 concernant l'acquisition de matériel roulant et de machinerie lourde pour les années 2022 à 2024 et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés
 - 5.7 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1193 décrétant des travaux de renfort de structure et de toiture au Pavillon Lucippe-Hivon et l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés
 - 5.8 Avis de motion et projet de règlement n° VA-1194 décrétant des travaux d'infrastructures municipales pour un développement résidentiel sur le lot 4 063 262, cadastre du Québec et l'emprunt nécessaire au paiement des couts qui y sont rattachés;
6. Dons et subventions :
- 6.1 Renouvellement du protocole d'entente avec le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie-Abitibi-Témiscamingue;
 - 6.2 Octroi d'une aide financière aux organismes de sport de glace pour la saison 2020-2021;
7. Informations publiques :
- 7.1 Rapport annuel des statistiques de la construction 2021;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.